...LE.

...ITIONS :

...an—payables six mois d'a...

...nement ne sera arrêté, à moins ...rages ne soient payés, et à moins ...qui voudra suspendre son abonnement, ...faire connaître son intention, par écrit au ...L'ABEILLE, huit jours avant l'ex...ation du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de *quinze* lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées aux Editeurs doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR BALTIMORE.

Le beau brick paquebot **AJAX**, partira positivement mardi au matin. Pour passage, ce bâtiment ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, vis-à-vis le no. 35, ou à
30 mai. J. W. ZACHARIE & CO.

A FRETER.—Le brick de 1ère. classe **AVIS**, capt. Coombs, du port de 293 tonneaux. Pour les conditions, s'adresser à [30 mai] T. NICOLET & CO.

POUR LIVERPOOL.

La barque fine voilière **HELENGRAY**, capitaine Mary, ayant besoin de 100 balles de coton pour aller sur le pont. Pour frêt ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord ou à
28 mai J. W. ZACHARIE & Co.

POUR BALTIMORE.

On demande un chargement de coton sur le pont du brick Gen. Bolivar pour compléter sa charge. S'adresser à
A. GURNEY,
28 mai No. 62 rue Gravier.

POUR LA HAVANE.

Le fin brick espagnol **YSABEL y JUAN**, capitain Beyos, partira sous peu. Pour frêt ou passage s'adresser à
28 mai J. W. ZACHARIE & CO.

POUR PORT-AU-PRINCE.

La goëlette fine voilière doublée et chevillée en cuivre, **UNITED STATES**, capitaine Craghead, ayant une partie de son chargement engagée, partira dans le courant de la semaine prochaine, pour frêt du reste, ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis de la Douane, ou à
28 mai J. W. ZACHARIE & CO.

POUR PORT-AU-PRINCE.

La belle goëlette fine voilière **SOPHIA**, capt. Sayward. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis des Magasins bleus, ou à
26 mai. J. W. ZACHARIE & CO.

PASSAGE POUR LE HAVRE.

Le navire de 1ère. classe, **JAMES**, capitaine Shackford, partira vers le 1er. Juin. Il peut loger commodément 4 à 5 passagers. Pour conditions et pour frêt d'une centaine de balles de coton, s'adresser à
Hy. PERRET & CHARBONNET.
24 mai.

POUR PHILADELPHIE.

Le brick bien connu **DELAWARE**, est maintenant prêt à prendre un chargement. Pour frêt ou passage, s'adresser au capt. Wilson, à bord, vis-à-vis des Magasins Bleus, ou à
24 mai. J. W. ZACHARIE & CO.

A FRETER,

La belle goëlette fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, **SOPHIA**, du port de 112 tonneaux, ayant été complètement réparée, tant dans le doublage que dans les gréments. Elle est maintenant amarrée en face du Ferry, où elle peut être examinée. Pour les conditions, s'adresser au capitaine à bord, ou à
24 mai. J. W. ZACHARIE & Co.

DEMANDE.—Un bon bâtiment d'environ 200 tonneaux, pour prendre un chargement pour un port du Nord. S'adresser à
THAYER, HURD & CO.
20 mai rue des Magasins, no. 29.

POUR RICHMOND (Vic.)

Le beau brick **ALEXANDER**, capitaine Bailey, partira dans quelques jours. Pour frêt ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, vis-à-vis des casernes, ou à
18 mai J. W. ZACHARIE & CO.

POUR BALTIMORE.

Le brick, A 1, **GENERAL BOLIVAR**, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira sans délai. S'adresser à bord, ou à
17 mai A. GURNEY, rue Gravier, no. 62.

PARA TAMPICO.

La goleta mejicana **PAULINA**, su capitan Ramon Palomo; admite carga y pasageros, acudir à bordo ó à
TUYÈS y Cia.
17 de mayo calle Real, no. 106.

POUR TAMPICO.

La goëlette mexicaine **PAULINA**, capitaine Ramon Palomo. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à
TUYÈS & CO.
17 mai rue Royale, no. 106.

A VENDRE.

Le brick solide **GEN. MACOMB**, tel qu'il est amarré en face de la Douane, étant à même de prendre la mer à peu de frais. Pour les conditions, s'adresser à
11 mai J. W. ZACHARIE & Co.

A LOUER OU A FRETER—Le superbe brick **SARDIUS**, capitaine Daggett, de 250 tonneaux. S'adresser à
W. G. HEWES,
26 mai. rue du Camp, no. 9.

POUR NEW-YORK—*(Passage seulement.)*

Le bon brick **ABIGAIL**, peut prendre quelques passagers. S'adresser à
W. G. HEWES,
26 mai. rue du Camp, no. 9.

Le soussigné a reçu par le John & Elisabeth, de New-York, les articles suivants, qu'il vendra en gros et au détail, à des prix et conditions avantageux.

Gomme Arabique de Turquie; opium, dito; Sedlitz powder; encre pour le linge; cachou; colle de poisson; fleurs de sureau; scammonée d'Alep; vermillon; farine de graine de lin; anis vert; racine d'Angélique; graine dito; cantharides; rhubarbe en racine; éponges fines; essence d'anis; de citron; de bergamote; de rosepèse-liqueur; pèse-sirop; pèse-acide et pèse-sel; sel d'oseille; vernis du Japon noir; do. rouge; orge gercée; potasse, &c. &c.
23 mai. FORESTIER.

DROGUES, &C. &C.

20,000 liv. soufre en bâtons, 4000 do. couperose, 3000 do. sel d'epsom, 3000 do. salsepareille, 2000 do. arrow root, 10 tierçons et 20 bls. graines de lin, 10 barils esprit de térébenthine, 10 do. poussière de marbre, 5 sacs graines de moutarde du pays. A vendre par
JAMES S. SHAW, droguiste,
8 mai. Encoignure Douane et Royale

PEAUX de chevreuil, à vendre par
27 avril. J. MAGER.

VENTES PAR LE MARSHAL.

Jacques Fenzy *contre* Jean Lapeyro.

EN vertu d'un writ d'alias de fieri facias, à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller, j'exposerai en vente, Vendredi 1er. juillet, prochain, à midi, à la bourse, une négresse nommée Julie, âgée d'environ 30 ans, saisie dans l'affaire ci-dessus.
1er. juin L. DAUNOY, marshal.

J. F. Dwinn *contre* MM. Tucker, J. H. Tonpisson.

EN vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'hon. P. Smith, juge conseiller, j'exposerai en vente, Jeudi 9 juin, à 5 heures, sur les lieux, encoignure des rues du Camp et du Canal, un assortiment d'objets de modes consistant en bonnets &c.
1er. juin L. DAUNOY, marshal.

C. Roselius vs. *L. Dublin et sa mère Mme. Eliza Beaulieu f. d. c. l.*

EN vertu d'un writ de plurius fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Preval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mercredi 8 juin, sur les lieux, à 5 heures, la rente d'un terrain et d'une maison situés dans la rue Erato, entre les rues Apollon et Nayade, saisie dans l'affaire ci-dessus.
30 mai. L. DAUNOY, marshal.

F. H. Denis contre *P. Labert.*

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. C. Maurian, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente, vendredi 10 juin, à 4 heures, sur les lieux, encoignure des rues Toulouse et de Chartres, un billard et ses dépendances, lampes, tables, chaises, comptoirs, &c. saisis dans l'affaire ci-dessus.
30 mai. L. DAUNOY, marshal.

Simeon Marthea vs. *L. Nicole et autres.*

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente Samedi 18 juin prochain, à midi, à la bourse Hewlett, une négresse nommée Marie,—saisie dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,
20 mai Marshal.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du Premier District Judiciaire.—*William L. Hodge* vs. *ses créanciers.*—La cession des propriétés du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour; Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers ait lieu en l'étude de William Christy, esq., notaire, le mardi 28 juin prochain, à 10 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires du pétitionnaire. Et jusqu'à cette époque, toutes poursuites judiciaires contre la personne et les propriétés du dit William L. Hodge sont suspendues ; et W. M. Worthington, esq., est nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de l'hon. Joshua Lewis, juge de la dite cour,
Bureau du greffier, 27 mai.
JOHN L. LEWIS,
28 mai—9,2ps. Greffier.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nelle.-Orléans, 27 mai 1831—Présent l'hon. James Pitot.—*Edward A. Michel vs. ses créanciers.*—La cession des propriétés du pétitionnaire est acceptée par la cour, pour le bénéfice des créanciers ; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de H. Pédeschaux, esq., notaire, le mercredi 8 de juin 1831, aux fins mentionnées dans la pétition. Et jusqu'à cette époque, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.

Nelle. Orléans, 27 mai 1831.
(Signé) JAMES PITOT, juge.
Je certifie ce que dessus,
28 mai—9 W. T. KENNEDY, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour du 1er. District Judiciaire.

Wm. R. Smiley contre *ses créanciers.*

ATTENDU que William R. Smiley, débiteur insolvable, maintenant en détention, a présenté à la dite Cour, sa pétition et sa cédule, à l'effet d'obtenir le bénéfice de la loi qui vient au secours des débiteurs insolvables—Avis est donné par le présent aux créanciers du dit W. R. Smiley, d'avoir à comparaître en pleine cour jeudi 16 de juin prochain, les raisons pour lesquelles le dit insolvable n'obtiendrait pas le bénéfice de cette loi, et ne serait pas déchargé de son emprisonnement.

Chs. F. Daunoy est nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de l'hon. Joshua Lewis, juge de la dite cour. J. L. LEWIS,
27 mai—8.2ps greffier.

MUSIQUE.

LES soussignés ont constamment à vendre un grand assortiment de musique, des dernières publications, parmi lesquels se trouvent les morceaux suivants :

Chansons françaises, pour le forte-piano,
Dans un délire extrême,
La Pastourelle,
Napoléon et l'Amour,
La Brigantine ; les Adieux,
Partant pour la Syrie,
Le vaillant Troubadour,
Sans chagrin, moi, chaque jour,
C'est une larme ; ne m'oubliez pas,
Ce que je désire, ce que j'aime,
Héros dont chacun vante les exploits, &c.
F. JOHNS & Co.
25 mai. rue de Chartres, No. 113.

J. GAULIHAC, COIFFEUR,

Rue de Chartres, No. 176, au coin de la rue Jefferson.

ETANT sur le point de faire un voyage de quelques mois en France, prie les personnes à qui il pourrait devoir de se présenter de suite pour être soldées ; et celles qui lui doivent, de vouloir bien acquitter leurs comptes d'ici au 25 courant, époque de son départ.

Outre les marchandises qu'il a en magasin, il vient de recevoir de Paris par le navire Henry-Astor, un assortiment de fines parfumeries, en crême d'amande amère, de colimaçon, dito concombre, savon à la rose, huile de pulocome pour les cheveux etc. etc. aussi un bel assortiment de faux cheveux, nattes (dites fausses queues) toutes longueurs, touffes sur peignes indéfrisables, très-légère, et agréables pour l'été.

Brosseries dans tous les genres; assortiment de verrerie au goût du jour verres à boire, carafes, porte-huilier à inscriptions et allégorie à la révolution de juillet &c.

Pendant son absence de la Nelle-Orléans, qui durera quelques mois, Mr. Vior, coiffeur, attaché à son magasin depuis un an, prendra des élèves et donnera des leçons de coiffure, aux mêmes condition que par le passé, m'engageant à mon arrivé de Paris, à démontrer toutes les nouveautés dans les coiffures de différents genres.

Il continuera également à confectionner, d'après le goût des personnes, toute espèce de posiches en touffes à peignes différents genres, perruques, toupets, etc. 21 mai.

HARENGS.—150 barils Harengs reçu par le brick Alexander de Baltimore, à vendre par [20 m.] J. W. ZACHARIE & CO.

SANGSUES NOUVELLES.

UN nouvel approvisionnement de belles Sangsues, reçu et à vendre à la pharmacie de
F. P. DUCONGÉ.
19 mai encoignure Chartres et Conti.

BAIGNOIRES

EN MARBRE D'ITALIE.

18 Superbes baignoires en marbre d'Italie convenables pour un établissement de bains publics.—A vendre ensemble ou séparément, s'adresser à THEOD. NICOLET & CO.
20 avril rue Royale no. 105.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens*—Jeudi 9 Juin 1831, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi précis pour le compte de la communauté qui a existé entre feu Mercelitte Maxent, décédée, épouse de Louis de Feriet, et ledit de Feriet, ainsi que pour le compte de la société qui a existé entre le dit sieur Feriet et J. B. Vignié :—LES PROPRIÉTÉS ET LES ESCLAVES ci-après ; savoir :

1o. Une **RAFFINERIE** et une **DISTILLERIE** situées au faubourg Clouet, sur un terrain ayant 65 pieds 10 pouces de face au fleuve, sur à-peu-près 515 pieds de profondeur, lequel terrain d'après le plan fait par Joseph Pilié, Voyer de la ville, est régulier jusqu'à 300 pieds dans la profondeur d'où il s'élargit de suite, et mesure 254 pieds jusqu'à l'espace de 140 pieds d'où il retrécit de 62 pieds jusqu'aux 515 pieds la borne de profondeur. Sur la devanture se trouve une Maison en briques, et dans la profondeur un établissement également en briques, couvert la plus grande partie en terrasses. La guildive ou distillerie fait habituellement de 100 à 120 mille gallons de rum par an, ainsi que tous les ustensils qui en dépendent. Elle est en état de travailler, et a été réparée à neuf depuis deux ans, les cuves à fermentation sont faites avec soin et du bois de choix ; il y a 5 alambics, 2 rectificateurs. Le dit établissement est pourvu d'eau par le moyen d'une machine à vapeur de la force de 5 chevaux, qui tire du fleuve par des tuyaux en fer de 6 pouces de diamètre, la machine est très simple, exige très-peu de bois et fournit beaucoup d'eau ; plus, un bassin de 200 pieds de long sur 40 de largeur, sur lequel se trouve une pompe à chapelet en fer, qui par le moyen d'un cheval, fournit suffisamment d'eau quand on ne veut pas employer la machine à vapeur. Dans le même établissement se trouve une Raffinerie de sucre avec tous les ustensils nécessaires pour la faire travailler, ainsi qu'une Forge en bon état, logements d'ouvriers, écuries, remises &c.

2o. Un **TERRAIN** situé au faubourg Clouet, ayant 70 pieds de face au fleuve, sur 300 pieds de profondeur, borné du côté d'en bas par la propriété de Mr. Thomas Banks, et du côté de la ville par celle de Messrs. Feriet & Vignié, sur lequel se trouve une Maison de maître, un jardin bien pourvu d'arbres fruitiers, &c., cuisine, une planche ou couloir pour voitures et chevaux, la Levée est en bon état.

3o. Un autre **TERRAIN** situé dans le même faubourg, ayant 55 pieds de face au fleuve, sur 300 pieds de profondeur, borné d'un côté de la ville par la propriété de Mr. John Lewis, et du côté d'en bas par l'établissement de Messrs. Feriet & Vignié, sur lequel terrain il y a une quantité d'arbres fruitiers.

ESCLAVES.—Julien, nègre âgé de 50 ans, charpentier ; Tom, nègre de 30 ans, charpentier ; Fox, nègre de 30 ans, très au fait des ouvrages d'une raffinerie ; Moses, nègre de 21 ans, également au fait de tous les ouvrages d'une raffinerie ; Pierre, nègre de 38 ans, et Tom Brown, âgé de 30 ans, tous deux charretiers et bûcherons ; Grégoire, nègre âgé de 40 ans, charretier, au fait des ouvrages d'une distillerie ; Salomon, nègre âgé de 60 ans, employé à la distillerie ; Thomas, mulâtre âgé de 38 ans, charretier, employé à la rafinerie ; Daniel, nègre de 25 ans, tonnelier et bûcheron ; François, nègre âgé de 60 ans, un peu charpentier, ayant une hernie.—Les dits esclaves sont très intelligents et ont toujours été employés à toutes sortes d'ouvrages.

Conditions :—Un et deux ans de crédit par billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement ; les billets seront divisés par coupons à la convenance des vendeurs, et les actes de vente seront passés par devant Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs.—Par ordre de la cour,
MARTIN BLACHE, Register.
7 mai—10,2ps.

PAR F. DUTILLET.

VENTE DES BIENS DE LA SUCCESSION DE FEU *CHS. JUMONVILLE DE VILLIERS.*

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de cette paroisse, il sera vendu à l'encan, Mardi le 7 du mois de Juin prochain, à la Bourse Hewlett les biens dépendants de la succession de feu Charles Jumonville de Villiers, consistant en :—

1o. **UN TERRAIN** situé en cette ville, rue Bourbon, ayant mesure française, quatre vingt quinze pieds de face à la rue Bourbon et cent vingt pieds de profondeur, le tout borné d'un coté par la propriété appartenant actuellement ou ci-devant à Mr. Etienne Grelin et de l'autre par celle appartenant actuellement ou ci-devant à Mr. Etienne Debon. Cette propriété sera divisée et vendue en deux lots, conformément à un plan fait par le Voyer de la ville et qui sera exposé à la bourse. L'un des deux lots comprendra les établissements de la Boulangerie occupée par Mr. Casenave, et l'autre lot occupé par M. Erare, sera vendu sans y comprendre les bâtisses qui sont dessus, et qui appartiennent au sieur Erare, qui aura le droit de les enlever.

2o. **UN EMPLACEMENT** situé en cette ville ayant mesure américaine, cent vingt huit pieds de face à la rue Dumaine, sur soixante quatre pieds de profondeur et face à la rue Condé, le tout borné dans la rue Condé par la propriété de Mr. Manuel Prados père, et dans la rue Dumaine par celle de M. Antoine Caraby. Cet emplacement sera divisé en six lots, conformément à un plan dressé par le Voyer de la ville et qui sera exposé à la Bourse, chaque lot sera vendu séparément et avec les belles bâtisses en briques qui sont dessus ; les lots Nos. 1, 3, 5, seront obligés de fournir au rez-de-chaussée seulement, un passage commun avec les lots qui les touchent respectivement.

3o. Les esclaves suivants, savoir :

1o. *MACA*, nègre américain, d'environ vingt cinq ans, bonne pioche, charretier, laboureur et bonne hache.

2o. *JULIEN*, mulâtre, depuis vingt ans dans le pays, âgé de vingt sept ans environ, cuisinier, charretier, cocher et bon à tout.

3o. *ZENON*, nègre créole, d'environ vingt huit ans, laboureur, charretier, domestique bon à tout.

4o. *CHARLOT*, nègre d'environ vingt deux ans, charretier, cocher, domestique, bon à tout.

5o. *PAULINE*, négresse claire, d'environ vingt six ans, domestique.

6o. *DÉSIRÉE*, négresse africaine, d'environ trente cinq ans, bonne blanchisseuse, repasseuse et cuisinière.

7o. *MANON*, négresse créole, d'environ quinze ans domestique.

8o. *TEMPÉ*, négresse américaine, âgée d'environ vingt deux ans, couturière et domestique, et son enfant à la mamelle.

CONDITIONS :

Les esclaves seront vendus à 6, 12 et 18 mois de terme ; et les terrains (avec les bâtisses) à 1, 2 et 3 ans de terme ; Le tout payable en billets endossés à la satisfaction des exécuteurs testamentaires de la dite succession, avec hypothèque spéciale sur les dites propriétés, jusqu'à parfait paiement. Les billets seront fournis, divisés en autant de coupons que le requerreront les dits exécuteurs testamentaires.—Les actes de vente seront passés devant Louis T. Caire, not. pub.
6 mai—10,3ps.

NOURRICE A LOUER.—Une jeune négresse ayant un enfant de 15 jours, elle est très saine et a beaucoup de lait. S'adresser rue Bourbon, No. 276. 12 mai.

JAMBON—40 barriques plats-cotés et jambons, excellente qualité, arrivés récemment et à vendre par
12 mai P. M. TOURNÉ.

BRILLANTE LOTERIE.

JEUDI, 16 juin, sera fait le tirage d'une des plus brillantes loteries qui jamais aient été offertes au public ; les principaux lots sont de

$60,000, $40,000, 30,000, 20,000, 10,000, &C.

PRIX DU BILLET,—$20.

S. I. Sylvester prend la liberté d'annoncer cette loterie d'avance afin que les personnes qui résident loin de New-York puissent envoyer leurs ordres à tems. *Les billets seront rares.*
S. I. SYLVESTER,
24 mai—11 *No. 130, Broadway.*

AVIS.—Vu les grands tracas de déménagemens, Mr. Gicquel annonce au public que l'ouverture de ces *Bains en Pluie* n'a pu se faire que le 16 mai, rue Bourbon, entre Ste. Anne et Dumaine, no. 241. 18 mai—10,2ps.

IMPORTATION NOUVELLE.

L'Hydroconion,

OU BAIN EN PLUIE.

TOUT ce qui tient à la propreté du corps, tout ce qui peut prévenir les maladies rentre dans le patrimoine de l'hygiène, cette partie de la médecine que M. Seipneider vient d'enrichir par la précieuse découverte de l'hydroconion.

L'importation faite en France par M. Walz de l'appareil propre à l'administration de ce nouveau mode de bains, lui a hérité l'approbation de la Société de médecine pratique de Paris, à laquelle il l'a soumise, et lui a valu de la part du public, par l'usage général qu'il fait de son nouvel appareil, la juste récompense du service qu'il a rendu à l'humanité.

Ces bains dont l'utilité est généralement reconnue en France, et sous le rapport de la médecine et notamment sous celui de l'hygiène publique, réunissent des avantages trop immenses pour n'en pas faire une mention particulière afin de recommander au public l'appareil importé en notre ville, par M. Gicquel.

Le liquide contenu dans un réservoir élevé au dessus du bain, et cédant à son propre poids, se précipite de là, suivant les lois de l'hydrolique en des tuyaux plus étroits et disposés de différentes manières, pour sortir à travers une foule d'ouvertures capillaires qui le projettent en formé de jets d'eau sur toute la surface du corps ou sur l'une ou l'autre de ses parties suivant la direction des ouvertures capillaires.

Les eaux simples ou composées, naturelles ou artificielles, les décoctions, les teintures aromatiques, les spiritueux &c. peuvent être indifféremment employés dans l'hydroconion; non seulement l'appareil peut servir aux bains en pluie, mais il peut servir aussi à donner des douches soit liquides soit vaporeuses sur la tête, le tronc et les membres.

Sous le rapport de la médecine pratique l'usage de ces bains d'après leur mode varie d'administration, a produit les plus heureux résultats ; les médecins ont déjà obtenu de nombreux succès dans une foule de cas tels que les engorgements goutteux, les glandes strumeuses, les contractures des muscles, le scorbut, les digestions lentes, les fatigues, les épuisemens divers, les affections tuberculeuses de la peau, les éruptions de toute nature même dartreuse, les affections nerveuses et une foule de maladies où il s'agit également de toutifier l'économie animale.

Considéré en outre sous le point de vue hygiénique l'usage de l'hydroconion est non seulement salutaire, mais il résulte de son emploi cet état de bien être, ce développement progressif des forces qu'on est loin d'éprouver après le bain par immersion ; le lavage perpétuel des diverses parties du corps frappées de plus par arrosement, l'excitation que le frappement répété du liquide produit sur toute la peau, l'activité générale et le ton qui en résultent ; l'impression douce et agréable et la propreté qui en sont la suite, la facilité de transformer la vapeur en pluie et la pluie en vapeur ; toutes ces conditions sont autant de causes hygiéniques trop avérées pour qu'il soit utile de s'étendre davantage à cet égard.

Les bains en pluie diffèrent du bain par immersion, en ce que dans l'usage de celui-ci, la pression que l'eau exerce sur le corps produit souvent une difficulté de respirer tellement forte, qu'elle amène qu'essoufflement très incommode; le sang se porte à la tête : de là, douleur et vertige.

Le bain par aspersion au contraire produit un tout autre effet : l'eau qui tombe sur la surface du corps en gouttelettes plus ou moins chaudes aide à la transpiration ; un léger chatouillement se fait sentir dans toutes les parties du corps : la respiration se fait avec régularité ; elle devient de plus en plus large, le pouls s'accélère mais sans cesser d'être régulier, et, si l'on peut s'exprimer ainsi : les articulations sont plus fortes ; car on n'éprouve pas le sentiment de faiblesse qui suit toujours le bain d'immersion ; enfin on peut considérer l'invention de l'hydroconion comme l'objet d'une nouvelle jouissance dans la vie domestique à cause des sensations douces et agréables qu'il fait éprouver, et aussi en ce qu'il facilite chez l'un et l'autre sexe l'exécution de la propreté si salutaire au corps.

Avec l'appareil de M. Walz on peut prendre les bains chauds, frais et froids, les bains de douches et d'injections, les bains médicamenteux, mucueux, alcalins ou excitants, les bains de siège et enfin les bains à vapeur dont l'utilité est si grande et qui cependant sont si négligés à cause des frais immenses et des soins qu'a toujours nécessités l'installation d'un bain domestique à vapeur.

Ces nouveaux bains, outre le peu d'espace qu'ils peuvent occuper dans un appartement, ne causent aucun dérangement dans le service d'une maison ; on trouvera même, s'il faut entrer jusque dans les plus petits détails, économie de temps, de combustible et d'eau ; faits sous la forme de différens meubles, ces mêmes bains peuvent orner le cabinet de toilette le plus riche, le salon le mieux décoré, comme la chambre la plus simple et la plus modeste; ces bains sous la forme d'une bibliothèque ou d'une armoire, se trouveront toujours faire partie des meubles indispensables d'une maison.

Mr. Gicquel, initié par Mr. Walz aux secrets de l'établissement de cet appareil se chargera de les établir sous la forme et de la manière qu'on lui indiquera.

Le public sera admis à les visiter le 1er. mai prochain, à l'établissement des Bains Hydroconion, rue Bourbon, entre les rues St. Anne et Dumaine. 23 mai.—1m

---

EN débarquement des navires Frances et Alabama.

100 caisses tabac manufacturé à Richmond.
20 fréquins beurre de Goslien.
100 caisses chocolat No. 1.
100 caisses blanc de baleine.
8 coffres-forts patentes de Delano, à l'épreuve du feu.
20 douz. haches de Natoon.
10 barriques excellente huile de baleine.
20 quarts de bque. vin de Malaga.
16 bls. huile pour les tanneurs.
15 bques. fromage de Goshen.
10 Pipes eau-de-vie de Cognac.
5 do. genièvre de Hollande.
5 do. eau-de-vie de Cognac.
A vendre au No. 39, rue de la Levée, par
12 mai. THOMPSON & GRANT.

AUX VOYAGEURS.

AMBROCATION COLOMBIENNE.

Préservatif certain contre le mal de mer.

LE soussigné agent de Mr. E. Wright de Boston, offre au public le médicament ci-dessus comme préservatif et spécifique contre cette affreuse maladie le "mal de mer." L'application n'en est ni dangereuse ni difficile : il suffit de s'en frotter un peu au creux de l'estoma, au moment de mettre en mer, ou aussitôt que les nausées se font sentir.

Les instructions nécessaires accompagnent chaque bouteille. F. P. DUCONGÉ.
2 mai. rues Conti et Chartres.

UN nouvel assortiment de Rasoirs, Canifs et Ciseaux de Rodgers, reçus d'Angleterre à vendre par P. ROMAIN,
21 mai rue de Chartres, no. 97.

REMEDE du Dr. Leroy garantie véritable Purgatif, degrés assortis, $1 la bouteille Vomi Purgatif 50 cents la bouteille, à vendre à la pharmachie du soussigné,
F. P. DUCONGÉ,
21 mai encoignure Chartres & Conti.

EN débarquement du navire Alabama. 100 caisses Blanc de Baleine, à vendre par
21 mai S. C. BELL.

LES soussignés ont en débarquement de la barque Wyoming, venant de Bordeaux ; 20 pipes Eau-de-Vie de Dupuy, 50 barriques Vin de Montferrand ; 468 caisses Lafitte ; 70 tiercons Vinaigre, 50 barils do. ; 300 dameajeannes do. ; qu'ils offrent à vendre au comptant.
19 mai J. W. ZACHARIE & CO.

TABAC.—68 surons tabac de Cube, de 1ère. qualité, reçus par le brick Ajax, venant de St. Yago de Cube, à vendre par
19 mai J. W. ZACHARIE & CO.

RIZ d'excellente qualité, en débarquement du brick Enterprize, à vendre par
WM. G. HEWES,
19 mai rue du Camp, no. 9.

VIN DE MADERE.—Quelques quarts de pipes vin de Madère, bonne qualité, à vendre par WM. G. HEWES,
19 mai rue du Camp, no. 9.

AVIS.—Les souscripteurs au *Courrier des Etats Unis* sont informés que dorénavant ils pourront se procurer les numéros qui leur manqueront en s'adressant chez
E. JOHNS & Co., *Agents,*
18 mai rue de Chartres no. 113.

$20 DE RÉCOMPENSE.

SERONT données à celui qui ramènera à son maître, au no. 9, rue du Camp, la négresse **CHLOÉ**, d'environ 20 ans. 17 mai.

CAFE.—200 sacs café vert première qualité, en débarquement de la goëlette Serafina, et à vendre par THAYER, HURD & CO.
17 mai rue des Magasins, no. 29.

$100 DE RECOMPENSE,

A quiconque rapportera au soussigné le pupitre, les lettres, papiers, et livres qui se trouvent dans la malle volée à bord du brick Gén. Victoria, samedi matin, 14 avril ; ces objets ne peuvent être d'aucune utilité à personne, excepté au propriétaire, qui promet en outre de n'adresser aucune question à celui qui les rapportera. S'adresser rue Toulouse, No. 60, chez
16 mai FR. PERRET.

A VENDRE par le soussigné, 10 surons d'indigo Guatemala, 900 peaux de bœuf, 2000 livres salsepareille d'Honduras, première qualité, 4 barils tamarin frais, coupes fraiches, 35 tonx. bois de Campêche.
16 mai V. ROUMAGE.

JUS DE CITRON FRAIS.

14 DEMI-BARIL, 2 barils et 10 dameajeannes *jus de citron* de qualité supérieure, reçus par le brick Gleaner, venant de Matanzas, et à vendre par baril, dameajeanne, gallon ou bouteille. Le soussigné sera approvisionné de cet article pendant tous les mois d'été.
WM. SMITH,
12 mai Rue Royale, No.

Approvisionnement de Gelée de Grosseilles du Nord.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer au public, qu'il vient de recevoir par le dernier paquebot de New-York, un nouvel approvisionnement de *Gelée de Groseilles rouges*, en pots de demi-livre et d'une livre, préparés avec soin. S'adresser au *Magasin de Graines* de
WM. SMITH,
12 mai rue Royale, no. 55.

ARDOISES A VENDRE.

28,000 Ardoises à la duchesse et à la comtesse à bord de la barque Huskisson, de Liverpool, à vendre par
12 mai THEODORE NICOLET & CO.

---

19 Barils de Jus de Citron en débarquement de la goëlette Water Witch, et à vendre par baril, dameajeanne ou bouteille, par
JAMES L. SHAW,
Droguiste, coin des rues Royale et Douane.
11 mai.

HUILE DE PALMACHRISTI.—70 barils d'Huile de Palmachristi et 2000 liv. de Cire, reçus par le bateau-à-vapeur Convoy, à vendre par
GRAY & DURRIVE,
10 mai rue de la nouvelle-levée, no. 35

MAQUEREAUX.—300 barils de maquereaux No. 3, 22 do. No. 1, 55 demi do. demi-barils do. en débarquement et à vendre à bon marché, si l'on s'adresse immédiatement à
9 mai LINCOLN & GREEN.

A VENDRE.

A UN, DEUX, ET TROIS ANS DE TERME.

1o. **UNE MAISON** neuve, solidement construite, à trois étages, située rue St. Philippe, entre les rues Royale et Condé; elle est louée à raison de $1800 par an.

2o. **UNE MAISON** à deux étages, située rue Condé ; elle est louée à raison de $1560 par an.

3o. **UN TERRAIN** de 32 pieds de face sur 120 de profondeur, sur lequel se trouvent une cuisine et autres bâtisses ; ce terrain est situé rue Condé, entre les rues St. Philippe et Dumaine, et est loué à raison de $250 par an.

4o. Un **CHARRETIER** et un **TOMBEREAU**, loués à raison de $350 par an.

☞ Pour plus amples informations, s'adresser à M. Charles Papet. 18 avril—☜

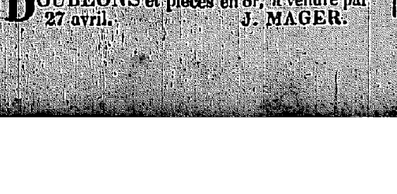

A VENDRE par Madame Ve. **YVES LE BLANC**, graines fraiches de toutes espèces; reçues de France, comme suit :

Chous d'York, chous Cubus (gros), chous royal pain de sucre, chous durs de Hollande, aubergines violettes, carottes rouges longues, et dito courtes, betteraves roses longues, radis roses saumonés, raves longues roses, épinards, gros poireaux, oignons rouges, ciboules, céleri plein bleu, dito plein rose, chicorée frisée de Meaux, dito scarole, salsifix, bêtes ou curdes blanches, persil ordinaire, dito frisé, roquette, cresson de fontaine, laitue paresseuse blonde, dito impériale, dito Batavia, asperges, tomates, piments doux, &c. &c. 1er. fév.

GUILLAUME a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir son Restaurant, rue d'Orléans entre le café Tricolore et celui de l'encoignure Bourbon et Orléans; il espère mériter l'estime des personnes qui l'honoreront de leur présence, par l'exactitude qu'il mettra à les servir et par la délicatesse des mets ; il se chargera comme par le passé de toutes sortes de commande concernant son état, repas de noces et de corps ; et il a chez lui des salons pour les dames et sociétés particulières au premier.

L'entrée des salons n'aura aucune communication avec le restaurant, on entrera par le corridor qui conduit aux salons. Il a de plus une très-belle salle à l'Hôtel de la Marine, où il peut mettre 300 couverts.

Il prévient aussi le public, qu'il tient toujours le susdit hôtel ainsi que les Bains, qui seront ouverts l'été et l'hiver. 1 déc—6m.

DOUBLONS et pièces en or, à vendre par
27 avril. J. MAGER.

AVIS AU PUBLIC—Le sieur Jean Rapalo, annonce aux personnes qui sont affectées de la vue, qu'il entreprend leur cure, et ose se flatter de mériter la confiance du public en lui soumettant les certificats ci-après.

Le Docteur Rapollo est visible depuis 8 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir.

Sa demeure est toujours rue St. Pierre, près de la prison, No. 64.

Le sieur Jean Rapallo ayant été indignement trompé par plusieurs personnes auxquelles il a administré avec succès son remède, se voit avec regret obligé d'annoncer qu'il n'entreprendra à l'avenir aucune cure sans qu'une partie du paiement convenu ait été effectué.

Il promet de guérir la vue des personnes qui portent lunettes, par un remède simple et efficace et qu'il en donnera des preuves.

Je certifie que M. Jean Rapalo a traité ma fille Marie-Louise, âgée de 11 ans, qui souffrait d'un mal qui lui était venu dans un œil, dans dix jours par le moyen de son remède, la guérison c'est manifestée, et en preuve de la cure, je lui donne cet écrit ce jour.

Nlle.-Orléans, ce 17 mars 1831.
19 mars. VICTOIRE SOUFFRAIN.

Nouvelle-Orléans, ce 15 mars 1831.

Il y avait environ trois mois que, mon jeune nègre, nommé Charles, avait un œil affecté et je craignais qu'il ne perdit entièrement la vue, lorsque j'appris que M. Rapallo était possesseur d'un remède pour les yeux ; je fis appeler ce monsieur, qui, au bout de douze jours, lui a parfaitement rendu la vue, et depuis ce temps mon esclave ne souffre plus de son œil.

BELEFINE BARDOBLE.

Nouvelle-Orléans, 7 février 1831.

Je certifie que M. Jean Rapallo a guéri dans un mois de temps, un des mes yeux qui m'incommodait tellement que je